



DECISION N° 027-SEPMBPE/DGD du 28 FEV. 2019

**Portant nomination des membres du Comité de Supervision des Ventes
aux Enchères Publiques**

- Vu** la Loi n° 64-291 du 1^{er} Août 1964, portant Code des Douanes ;
- Vu** le Décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le Décret n° 2017-474 du 19 juillet 2017 portant nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Colonel-Major DA Pierre Alphonse en qualité Directeur Général des Douanes ;
- Vu** le Décret n° 88-223 du 02 mars 1988 portant création d'un Comité Consultatif de la Valeur des marchandises importées ;
- Vu** le Décret n° 90-371 du 23 mai 1990 réglementant les ventes effectuées par l'Administration des Douanes ;
- Vu** l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu** les recommandations du séminaire-bilan de la Direction Générale des Douanes des 25 et 26 janvier 2014 ;
- Vu** l'avenant du 01 juillet 2018 au contrat de concession de services Ruling Center entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la société Webb Fontaine en date du 28 février 2013 ;
- Vu** la Décision n° 026/SEPMBPE/DGD du 27 février 2019 portant modification de la décision n° 33/MPMB/DGD du 29 avril 2014 portant création du Comité de Supervision des Ventes aux Enchères Publiques ;
- Vu** les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Sont nommés membres du Comité de Supervision des Ventes aux Enchères Publiques les personnes ci-après désignées :

- **Monsieur EKRA Kadjo**, Administrateur des Services Financiers, Inspecteur Principal à l'Inspection Générale des Douanes, **représentant le Directeur Général des Douanes ;**
- **Monsieur YEMO Obloni**, Secrétaire des Finances, Chef de Bureau Valeur des Echanges, **représentant le Ministère en charge du Commerce ;**
- **Monsieur Issouf OUATTARA**, Administrateur des Services Financiers, Vérificateur à la Sous-direction de l'Analyse du Risque, **représentant la Direction de l'Analyse du Risque, du Renseignement et de la Valeur ;**
- **Monsieur AKA Amangoua Fulgence**, **représentant l'Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI).**

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 4 de la Décision n° 026/SEPMBPE/DGD du 27 février 2019, Monsieur **EKRA Kadjo**, assure la présidence du Comité de Supervision des Ventes aux enchères.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Ampliations :

- SEPMBPE/Cab 1
- IGD 1
- Toutes Directions Douanes 1
- Les Intéressés 4

